



## Mercredi 11 novembre qui doit avoir mon fils en garde?

Par **chevefeuille**, le **01/11/2015 à 10:09**

Bonjour,

Mon fils habite avec moi et sa mère a un droit de visite et d'hébergement du vendredi soir au dimanche 19h, ma question est la suivante le 14 et 15 novembre c'est son week-end, le mercredi d'avant le 11 novembre férié je voulais savoir ou mon fils doit le passer chez moi ou chez sa mère sachant que sur le jugement il n'est rien précisé dans ce sens et que la mère est très conflictuelle.

Merci de votre réponse cela va beaucoup m'aider.

Par **jodelariege**, le **01/11/2015 à 12:54**

bonjour il faut s'en tenir au jugement . si il n'est indiqué qu'un week end sur deux c'est un week end sur deux ;le mercredi ne fait pas partie du week end donc l'enfant reste chez le parent gardien ,sauf si il est écrit aussi les jours fériés.

Par **jodelariege**, le **01/11/2015 à 17:57**

bonsoir les conflits entre parents lors et après d'un divorce sont très difficiles à gerer.certains peuvent l'etre par la loi et d'autres non;à part tout fixer dans les moindres détails dans le bureau du JAF il faut se débrouiller au jour le jour.finalement vous avez ce désagrément un dimanche sur deux...peut etre acheter un seche linge...je sais que vous attendez une solution pour obliger la mère à laver le linge: je suis désolée je n'en ai pas ...et bonsoir à la Sarthe car je suis née à chateau du loir il ya 60 ans..

Par **chevefeuille**, le **02/11/2015 à 18:19**

Merci et je transmettrai votre message, je ne cherche pas à ce qu'elle lave le linge mais au moins qu'elle nous le dépose qu'elle ne laisse pas ce linge sale et mouillés dans un sac tout le week-end voir plus c'est innommable non, comme vous le dites si justement les conflits il y en a toujours avant et après mais il serait bien que les parents divorcés prennent conscience

que les enfants n'ont rien demandé et se servir d'eux pour atteindre l'autre parents et monstrueux surtout, comment peuvent t-ils se construire...